



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 18 février 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention du risque inondation : 34 Plans Communaux de Sauvegarde élaborés avec l'appui de l'Etat et du Syndicat Mixte Ardèche Claire

Cet appui opérationnel aux communes à risque d'inondation est une action du Programme d'Action et de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Ardèche (PAPI). Il s'agit, grâce à des ateliers co-animés par les services de l'Etat et le Syndicat Mixte Ardèche Claire, de permettre la mise en place des mesures de sauvegarde de la population nécessaires en cas d'inondation.

La première série d'ateliers s'est déroulée cette semaine avec des élus venus nombreux, motivés et impliqués !

Prévenir les risques, une priorité en territoire cévenol :

« L'Ardèche, c'est imprévisible ! Il faut prévenir car de toute façon, l'eau, elle ira là où elle voudra » parole d'un maire participant à l'atelier du 12 février.

En effet, les caractéristiques cévenoles des crues de nos rivières laissent peu de temps à la réflexion et peu de moyens pour empêcher l'eau de monter ou de dévaler les pentes. Les phénomènes pluvieux sont souvent très rapides et de très grande ampleur. Pour alerter les populations et préserver les infrastructures stratégiques tout doit avoir été anticipé et chacun saura alors qui doit faire quoi et quand.

C'est à cela que servent les Plans Communaux de Sauvegarde. Ils analysent tous les risques naturels et technologiques présents sur une commune et prévoient l'information des habitants en fonction de seuils d'alerte, les accès à fermer, les points sensibles du réseau public à protéger, les lieux d'accueil en cas d'évacuation de population,

Un tiers des communes du bassin versant sont concernées :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été institué par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Son élaboration est obligatoire pour les communes couvertes par des Plans de Prévention des Risques Naturels (Plan de Prévention des Inondations, Plan de Prévention du risque minier, glissement de terrain, ...) ou par des Plans Particuliers d'Interventions.

Sur le bassin versant de l'Ardèche (*158 communes*), pour une soixantaine de communes qui ont cette obligation seule une minorité de Plans Communaux de Sauvegarde ont été réalisés !

Toutes ces communes sont riveraines de nos rivières, l'enjeu principal qui les concerne est le risque inondation.

La réalisation rapide de ces documents a été réaffirmée cette année comme une priorité par le Préfet de l'Ardèche. C'est aussi une priorité du Programme d'Action et de Préventions des Inondations mené sur notre bassin versant conjointement avec les Services de l'Etat.

Ainsi, grâce au dispositif qui leur a été proposé, ce sont aujourd'hui 34 communes qui s'engagent dans la réalisation de leurs PCS !

Une démarche collective pour accompagner les communes en mutualisant les moyens :

Dans le cadre du PAPI, une réflexion a été menée pour proposer aux communes l'accompagnement le plus pertinent au niveau du territoire et le plus économique. Il s'agit d'un appui technique et méthodologique pour la réalisation en régie par les communes qui est proposé sur les 3 bassins des rivières Ardèche, Chassezac et Beaume. La première série d'atelier vient d'avoir lieu. Elle se composait de 4 réunions de travail (du 12 au 15 février à Labégude, Berrias et Casteljau, Sampzon puis Chauzon) regroupant chaque fois une dizaine d'élus de chaque secteur du bassin versant. Trois autres ateliers seront encore nécessaires pour balayer toutes les étapes de l'élaboration des documents, ils s'échelonneront entre mi-avril et mi-octobre. Avec cet accompagnement, à la fin de l'année 2013, chaque commune participante aura ainsi terminé son Plan Communal de Sauvegarde.

Contact information :

Audrey GUYON, chargée de mission inondations au Syndicat Mixte Ardèche Claire

papi@ardeche Claire.fr 04 75 37 82 20

Frédéric GRILLAT, de la Direction Départementale des Territoires (unité territoriale sud et haute Ardèche)

frederic.grillat@ardeche.gouv.fr - 04.75.39.29.20



CRUE DU 22/09/92

AVAL DU PONT



Le 13/10/94

*Pont d'Aubenas – crue de septembre 1992
(photo DDT07)*



Atelier de Labégude – 12 février 2013



Atelier de Bériias et Casteljau – 13 février 2013



CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Mèl. : pref-communication@ardeche.gouv.fr